



*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mardi 6 avril 2021

**Question n° 13a**

**Adoption des comptes administratifs 2020  
Désignation d'un Président**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'organe délibérant élit son Président ;

Considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**élit comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020  
Monsieur Emmanuel RIOTTE.**

---

Le Président  
  
Daniel BÔNE